

## Peines réduites en appel pour deux djihadistes toulousains partis en Syrie



Article rédigé par *Le Parisien*, le 06 décembre 2019

Source [Le Parisien] Mounir Diawara et Rodrigue Quenum ont été condamnés à dix ans de réclusion, contre quinze en première instance.

Deux jeunes Toulousains partis [combattre en Syrie dans les rangs djihadistes](#) ont été condamnés en appel jeudi soir à Paris à dix ans de réclusion criminelle, des peines inférieures à celles prononcées en première instance, a-t-on appris ce vendredi de source judiciaire.

La cour d'assises d'appel spéciale a assorti ces condamnations d'une période de sûreté des deux tiers et d'une inscription au fichier des auteurs d'infractions terroristes (Fijait).

En avril 2018, lors de leur premier procès, [Mounir Diawara, alors âgé de 23 ans, et Rodrigue Quenum, 22 ans, avaient été condamnés à quinze ans de réclusion](#).

Tous deux venus de quartiers populaires de Toulouse, les deux jeunes hommes étaient rejugés pour s'être rendus du 28 mai au 12 août 2013 en Syrie. Ils y avaient rejoint les rangs de groupes djihadistes, d'abord le Jabhat Al-Nosra puis l'organisation État islamique (EI, ou Daech). Ils apparaissaient sur des photos en tenue de combat, kalachnikov en main et, pour l'un d'eux, brandissant une tête coupée.

Outre la participation à des actions militaires et à des exactions en Syrie, la justice leur reprochait d'avoir à leur retour en France fait du prosélytisme auprès d'individus fréquentant un appartement toulousain pour les convaincre de partir combattre. Comme en première instance, vingt ans de réclusion criminelle avaient été requis à leur encontre.